

CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION "2 AGOSTO"

Vingtième Edition, Bologna 2014

AVIS DE CONCOURS

Les inscriptions pour le Vingtième Concours International de Composition "2 Agosto", placé sous le patronage de l'Associazione tra i Familiari delle Vittime della Strage alla Stazione di Bologna del 2 Agosto 1980 et du Comitato di Solidarietà alle Vittime delle Stragi, et réalisé en collaboration avec

la Fondation Teatro Comunale de Bologna, sont ouvertes. L'édition 2014 du Concours International de Composition "2 Agosto" est également organisée en collaboration avec la Scuola Nazionale di Cinema - Centro Sperimentale di Cinematografia di Roma, la Fondazione Musica per Roma, le Conservatorio Nazionale di Santa Cecilia. Le Concours est placé sous le Haut Patronage du Président de la République Italienne.

1) Les prix sont les suivants :

Premier Prix : € 5.000

Deuxième Prix : € 2.500

Troisième Prix : € 1.500

Les partitions sélectionnées seront jouées à Bologna le 2 août 2014, pendant les manifestations à la mémoire des victimes des massacres.

2) Peuvent participer au Concours les musiciens de toutes nationalités, qui n'auront pas plus de 41 ans au 15 Juin 2014.

3) Le site Internet du Concours met à la disposition des candidats quatre extraits vidéo. Chaque candidat pourra choisir une ou plusieurs vidéos et lui composer une partition pour orchestre avec le nombre maximum d'instruments indiqué au point 5.

Des sections de l'œuvre peuvent également être créées et ajoutées au moyen de fichiers audio digitaux MP3. À cet égard, les candidats sont priés de noter que le diapason de l'orchestre est de 442 Hz.

Comme le but de ce Concours est de suggérer et d'inciter au métissage de différentes cultures, les candidats peuvent aussi utiliser, à leur convenance, des styles musicaux qui appartiennent aux traditions folkloriques, au jazz, au blues et au rock.

Les candidats doivent tenir compte du fait que le concert avec l'exécution publique des partitions sélectionnées aura lieu en plein air et fait partie du Concours même.

Par conséquent, le jury ne prendra pas en considération les partitions qui ne seront pas adaptées à une exécution au dehors, même prévoyant l'appoint de procédés d'amplification.

4) La durée des partitions doit correspondre à celle de la vidéo ou des vidéos choisie(s).

5) Nombre maximum d'instruments :

3 flûtes (dont une pouvant jouer le piccolo), 2 hautbois (dont un pouvant jouer le cor anglais), 2 clarinettes, clarinette basse, 2 bassons, 4 cors, 3 trompettes, 3 trombones (dont un trombone basse), tuba, timbales, 2 percussionnistes (petites percussions, cymbales, tambours, glockenspiel, xylophone, vibraphone, marimba), harpe, instruments à cordes. On pourra aussi présenter des partitions pour un nombre d'instruments moindre (mais ni supérieur, ni différent de celui indiqué). Dans tous les cas, en choisissant le nombre d'instruments, il faudra tenir compte que le concert final aura lieu en plein air.

Les partitions pourront aussi inclure guitare électrique, basse électrique, batterie, seulement pour la section rythmique (et sans parties solistes destinées à ces instruments). En cas d'utilisation de claviers électroniques, le candidat devra indiquer exactement le type de timbre utilisé.

6) Les vidéos seront téléchargeables dans le site web www.concorso2agosto.it, à la page appropriée.

7) Les partitions doivent être anonymes et ne contenir pas aucun élément permettant de reconnaître qui est le compositeur.

Les partitions pourront avoir été publiées mais les candidats devront effacer tous signes éditoriaux. Toutefois, elles ne devront pas avoir été déjà jouées avant le Concours. À ce propos les candidats devront joindre une déclaration qui confirme qu'aucune exécution n'a jamais eu lieu.

Il est proposé aux candidats de joindre à la partition l'envoi d'un fichier audio au format MP3- MP4 par le processus EN LIGNE de notre site web www.concorso2agosto.it. Les fichiers audio et audiovisuel ne constitueront qu'une aide pour le Jury, qui en tout cas se basera sur la partition.

Pour tout détail complémentaire les candidats sont invités à contacter le Secrétariat du Concours, en écrivant à info@concorso2agosto.it.

8) L'envoi de la partition et la participation au Concours ne comportent aucun frais.

9) Les partitions doivent être envoyées EN LIGNE de la manière suivante :

Dans le site Internet www.concorso2agosto.it, à la section INSCRIPTION/PARTICIPATION, les candidats devront remplir le formulaire avec leurs données personnelles pour un catalogage précis. Au cours du même processus, les candidats devront charger leur partition en .PDF, leur CV, les fichiers audio et audiovisuels (pour tous renseignements et conseils sur la création du fichier .PDF et des fichiers audio et audiovisuels, se référer à notre site web www.concorso2agosto.it à la section dédiée).

Quand cette opération sera terminée, les candidats recevront par E-mail la confirmation du Secrétariat du Concours que leur inscription et leur partition ont été reçues.

Date limite pour les inscriptions en ligne: le 15 Juin 2014, à 24h GMT.

10) Les décisions du jury sont sans appel.

Pour tout renseignement: Secrétariat du Concours International de Composition "2 Agosto", Via Oberdan 24, 40126 Bologna (Italie)

E-mail : info@concorso2agosto.it Internet : www.concorso2agosto.it

Concorso Internazionale di Composizione 2 Agosto
Via Oberdan, 24 - 40126 - Bologna - Italia
www.concorso2agosto.it - info@concorso2agosto.it